

Le 18 septembre 2019

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville, au 1881, chemin du Village, le mercredi 18 septembre 2019, à 18 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Mylène Joncas, Isabelle Jacques, Monique Richard, Chantal Valois et Daniel Millette. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Était absent le conseiller monsieur Serge St-Pierre.

Monsieur Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Avis de motion du Règlement no 862 – Achat d'une dameuse
5. Dépôt du projet de Règlement no 862
6. Période de questions en rapport avec les points figurant à l'ordre du jour
7. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 11 septembre 2019.

3. Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement:

Isabelle Jacques
Daniel Millette

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Avis de motion du Règlement no 862 – Achat d'une dameuse

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Millette qu'à une prochaine séance du conseil municipal le Règlement no 862 décrétant un emprunt et une dépense en immobilisation de 421 000 \$ pour l'achat d'un équipement de damage utilisé par notre

Résolution
2019-09-260
Acceptation de
l'ordre du jour

Avis de motion
Règl 862
Achat d'une
dameuse

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

station du Mont Avalanche, sera adopté.

Dépôt du projet de
Règl 862

5. Dépôt du projet de Règlement no 862

Monsieur le Maire Charbonneau dépose et procède à l'explication sommaire du Règlement no 862 concernant l'emprunt de 421 000 \$ pour l'achat d'une dameuse pour l'utilisation au Mont Avalanche.

6. Période de questions relatives à l'ordre du jour.

Résolution
2019-09-261
Levée de la séance

7. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller :
appuyé par la conseillère :
et résolu unanimement :

Daniel Millette
Isabelle Jacques

QUE cette séance soit levée à 18 h 33.

ADOPTÉE

Claude Charbonneau
Maire

Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier